

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTOISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 8 Mars 2010

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :	20
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :	13
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS	
- AYANT DONNE POUVOIR :	0
- REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :	5

Le Lundi 22 Mars 2010 à 19 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sainte-Foy-Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Daniel PAYOT, Mesdames Dominique HYVERT-PELLEGRIN, Laurence BOCIANOWSKI, Monsieur Jean JOVET (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)
Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Madame Olga SAVIGNAT (Montvalezan)
Messieurs Raymond BIMET, Henri ANSELME-MARTIN, Jean-Louis AUGAGNEUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Monsieur Jean-Louis GRAND (Sééz)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger)
Messieurs Boris MOUGEL, Olivier ARNAULT, Madame Nathalie REYMOND-BAILLEUX (Tignes)
Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Robert PASCAL-MOUSSELARD

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20100322-2010-20-DE
Date de signature : -
Date de réception : 02/04/2010

N° 2010-20 – VOTE DU TAUX RELAIS POUR L'ANNEE 2010

Rapporteur : Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que la trésorerie générale de la Savoie a transmis les bases d'impositions pour l'exercice budgétaire 2010. Elles s'élèvent comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2009	Taux d'imposition intercommunaux de 2009	Bases d'imposition prévisionnelles 2010	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	67 592 158	0,318%	69 349 000	220 530
Taxe foncière (bâti)	70 670 184	0,597%	72 492 000	432 777
Taxe foncière (non bâti)	144 389	3,430%	147 000	5 042
			Total :	658 349

En appliquant le même taux de taxe professionnelle voté depuis l'instauration de la communauté de communes, le produit fiscal s'élèvera à :

- ✓ Taux voté en 2009 : 0,681%
- ✓ Produit attendu : 612 906 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de voter le taux de compensation relais pour l'année 2010.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- ♦ **VOTE** le taux de compensation relais pour l'année 2010, à savoir 0,681 %.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Daniel PAYOT
Président

